

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI^e siècle apparentés au *Trésor des joyeuses inventions*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Récréation et passetemps des tristes](#)[Collection](#)[Édition : 1573 - Recreation et passetemps des tristes - Huillier](#)[Item\[1573_Recrepastemps_Hui\] 292 Si l'on doit prendre un bien fait pour offence](#)

[1573_Recrepastemps_Hui] 292 Si l'on doit prendre un bien fait pour offence

Présentation générale du poème

Titre de la pièceAutre.

Incipit non moderniséSi lon doit prendre un bien fait pour offence

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation de l'exemplaire

Formatin-16

Imprimeur-libraireL'Huillier, Pierre

Date1573

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39337170w>

Type de numérisationNumérisation totale

Emplacement du poème

Rang dans le recueiln° 292

FoliotationH8r, H8v

Présentation typo-iconographiquePas d'illustration

Informations sur la notice

Contributeur(s)Speyer, Miriam

ÉditeurÉquipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Source gallica.bnf.fr / BnF

Notice créée par [Côme Saignol](#) Notice créée le 24/10/2017 Dernière modification le

04/11/2021

DES TRISTES.

C'est œil. lequel est si riant.
Qu'à vn chacun si va criant,
Qu'en elle y a meslé parmy,
Ie ne sçay quoy de plus fiant
Qui ne se monstre qu'à l'amy.

Autre.

Iamais ie ne confesserois
Qu'amour d'elle ne m'ayt sçeu poindre
Amant suis, & trop le serois.
Si son cuer au mien vouloit iindre
Si mon mal quiers l'amour n'est moindre
Moins n'en loueray le dieu qui vole,
Si ie suis fol, amour m'affolle,
Et voudrois, tant il'ay d'amytie,
Qu'autant que moy elle fust folle
Pour estre plus fol la moytie.

Autre.

Si lon doit prendre vn bien faict pour of-
fence,
l'ay desferuy grande punition,
Mais si vertu merite recompense
Loyer m'est deu de mon affliction,
Qui vit iamais auoir affection,
Estre eslongné de la dame sans cause,

R E C R E A T I O N

Si telle loy se reçoit sur mon ame,
Je feray mal pour estre mieux traicté,
Car puis que n'ay du bien fait finó blasme,
Du mal viendra le bien qu'ay merité.

Autre.

La loy d'honneur qui nous dict & com-
mande,
De teair cher & refuser vn point,
Que la plus part des hommes nous demãde,
Cela s'attend à ceux qui n'ayment point
Quand est de moy, puis que l'amour me
point,
Je tiens la loy desia toute abbatue
Et croy qu'amour veut que ie m'esuertue
Premierement me vouloir secourir
Puis garder vn amy de mourir,
L'amour duquel autre que moy ne tue.

Autre.

C'est vn grand cas qu'amour qui a puis-
sance,
De nostre corps les membres gouverner,
Quand on poursuyt le don de iouissance
La bouche seule à soy né peut tourner
Mais au contraire elle fait retourner